

# DEPARTEMENT DU MORBIHAN

## MAIRIE DE SAINT-PERREUX



Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94

### CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 22 septembre 2015

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

*Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**PRESENTS** : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoints, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Mr Jean-Jacques FRADIN

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**PRESENTS** : 14

**VOTANTS** : 14

**DATE DE LA CONVOCATION** : 15 septembre 2015

*Mme Stéphanie GUITTON a été élue secrétaire de séance*

*Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du 8 septembre 2015*

### **MOTION DE DÉNONCIATION DE LA DISCRIMINATION NUMÉRIQUE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que la commune est divisée en 3 secteurs de distribution numérique.

Une première zone, dépendant du sous répartiteur RE8071, allant du Val à La Sablière, a bénéficié d'une montée en débit en 2010.

La seconde, dépendant du sous répartiteur RED022, allant du bourg à l'Est de La Graë, en passant par la rue de l'Oust et la Cotardaie, est elle, montée en débit en juin de cette année.

La troisième, alimentée par le sous répartiteur RED070 concerne les villages suivants: l'Ouest de La Graë, La Beaulouise, Le Bois Hervé, Le Picot, La Vérie, Le Pâtis, La Renaudaie, Le Clos Mort, La Pijouche et la Monneraie, soit environ 130 abonnés. Cette zone peut être qualifiée de zone blanche puisqu'elle n'est que très peu desservie par Internet, voire pas du tout pour certains foyers. Cette situation, à l'époque où nous vivons, privant ainsi certains habitants mais surtout des professionnels d'un accès digne de ce nom à Internet, est intolérable puisqu'elle est génératrice de difficultés importantes pour nos petites entreprises et met en péril leur quotidien.

Par ailleurs, depuis la montée en débit du RED022, situé à proximité du Cimetière de l'Oust, un grand nombre d'habitants de plusieurs villages situés indépendamment sur les 3 zones précitées, ont constaté un écroulement général de la vitesse Internet sur tout notre territoire communal (vitesse divisée par 4).

La charte de territoire 2014-2020 du Pays de Redon, dans son enjeu N°4, entend:

- "Répondre aux besoins des habitants en matière d'offre et d'accès aux services" de type Pôle emploi,
- "Favoriser les liens entre les habitants et développer l'esprit de solidarité et de convivialité" avec par exemple, les réseaux sociaux.

SAINT-PERREUX est la seule commune rattachée au central téléphonique de Redon et située dans sa zone péri-urbaine, et qui plus est de la partie Morbihannaise de la CCPR, à ne pas avoir bénéficié du service minimum (8.5 Mo de débit).

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, exige, dans les meilleurs délais, la mise en place de ce service indispensable à nos administrés pour ne pas ressentir ce sentiment d'une discrimination numérique.

**PRESENTS** : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoint, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** :

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**PRESENTS** : 15

**VOTANTS** : 15

### ***ATELIERS TECHNIQUES – ETUDE THERMIQUE***

Monsieur le Maire rappelle aux élus la démarche actuellement en cours par la commission Bâtiments pour optimiser le projet des ateliers communaux.

Concomitamment à l'élaboration de l'avant-projet, Mr le Maire explique que, conformément au Grenelle de l'Environnement et de son programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments, tous les bâtiments neufs sont soumis à la RT2012, dans un souci de réduction durable des dépenses énergétiques.

Ainsi, une étude thermique de notre projet s'impose.

Mr le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre d'Alter EcoH d'Allaire, pour un montant de 500€ HT.

Suite au débat, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'offre précitée, et décide que cette dépense fera l'objet d'une imputation à la section Investissement du budget communal.

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS

Église: Présentation des dégradations recensés sur le bâtiment et des travaux à prévoir pour un total d'environ 147000€HT (+ Maîtrise d'œuvre):

- Lot maçonnerie dont la réfection des joints
- Lot charpente : poutre à restaurer
- Lot couverture : changer les gouttières

Au Nord, de l'eau stagne au pied du bâtiment générant des infiltrations par capillarité. Un drain devra être installé par les agents communaux.

Pendant les travaux, l'église sera fermée et il sera nécessaire de définir un nouveau lieu pour officier les messes et autres cérémonies.

Conseil Départemental: Les dossiers de demande de subvention sont repoussés au 1<sup>er</sup> mars 2016 (au lieu du 1<sup>er</sup> octobre actuellement) ; la nouvelle loi d'orientation de la république d'août 2015 change la donne quant à l'octroi des aides et repousse ainsi les projets communaux actuellement à l'étude.

Bocal: Mise en place d'une lumière extérieure avec minuterie (coût : 288€ HT).

Voirie : La pose des éléments de sécurité vient de débiter rue Sous le Bois.

Abribus: Les nouveaux devraient être installés en fin de semaine.

Services techniques: Une réunion de planification est organisée chaque trimestre avec les agents afin d'examiner les travaux urgents et exceptionnels.

Sacs jaunes: Un panneau d'information va être placé sur tous les lieux de dépôt.

Maisons fleuries: Les récompenses seront remises aux lauréats le dimanche 8 novembre.

Une commission Embellissement est à programmer mi-octobre pour définir les décorations de Noël dans le bourg (sapins, etc...).

CCPR – Commission économique: Une expérimentation « Zéro chômeurs de longue durée » se met en place sur Pipriac. La commune compte actuellement 200 chômeurs, et projette d'atteindre le chiffre zéro grâce au concours de l'association ATD Quart Monde et Pôle Emploi.

CCAS: Une demi-journée d'information sur les gestes et réflexes qui sauvent est proposée aux retraités le 10 novembre prochain à Saint-Perreux, avec la participation d'un pompier et d'une kinésithérapeute.

Semaine bleue: Le repas aura lieu à la salle socioculturelle le 13 octobre. Le service sera assuré par les élèves de l'ISSAT de St Jacut, et les sœurs de la même commune se chargeront du pliage des serviettes.

Club de l'amitié: L'association est en voie d'extinction et Mr Kervadec aide les derniers membres dans l'accomplissement des tâches administratives.

Bulletin Municipal: La prochaine édition sera distribuée début octobre.

Enfance-Jeunesse : Prochaine commission le jeudi 5 novembre à 18h30 (ordre du jour : aire de jeux, conseil municipal des jeunes, dispositif « Argent de poche »).

Ateliers techniques: Présentation par M. le Maire du projet et de son estimation en vidéo projection.

Champ Long : Le projet de la future zone résidentielle devra être engagé en même temps que les ateliers communaux. Il faudra notamment y prévoir les réseaux desservant l'ensemble de la zone. Afin d'alléger la charge financière pour la collectivité, il serait possible de majorer la taxe d'aménagement sur cette zone et ainsi faire participer les propriétaires riverains au coût de cette voie.

Budget investissement: Depuis plusieurs années, les investissements communaux se situent entre 1 million et 1.5 millions d'euros par mandat. Les projets programmés devraient se tenir dans cette fourchette également.

# DEPARTEMENT DU MORBIHAN

## MAIRIE DE SAINT-PERREUX



Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94

### CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 22 septembre 2015

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

*Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**PRESENTS** : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoints, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Mr Jean-Jacques FRADIN

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**PRESENTS** : 14

**VOTANTS** : 14

**DATE DE LA CONVOCATION** : 15 septembre 2015

*Mme Stéphanie GUITTON a été élue secrétaire de séance*

*Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du 8 septembre 2015*

### **MOTION DE DÉNONCIATION DE LA DISCRIMINATION NUMÉRIQUE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que la commune est divisée en 3 secteurs de distribution numérique.

Une première zone, dépendant du sous répartiteur RE8071, allant du Val à La Sablière, a bénéficié d'une montée en débit en 2010.

La seconde, dépendant du sous répartiteur RED022, allant du bourg à l'Est de La Graë, en passant par la rue de l'Oust et la Cotardaie, est elle, montée en débit en juin de cette année.

La troisième, alimentée par le sous répartiteur RED070 concerne les villages suivants: l'Ouest de La Graë, La Beaulouise, Le Bois Hervé, Le Picot, La Vérie, Le Pâtis, La Renaudaie, Le Clos Mort, La Pijouche et la Monneraie, soit environ 130 abonnés. Cette zone peut être qualifiée de zone blanche puisqu'elle n'est que très peu desservie par Internet, voire pas du tout pour certains foyers. Cette situation, à l'époque où nous vivons, privant ainsi certains habitants mais surtout des professionnels d'un accès digne de ce nom à Internet, est intolérable puisqu'elle est génératrice de difficultés importantes pour nos petites entreprises et met en péril leur quotidien.

Par ailleurs, depuis la montée en débit du RED022, situé à proximité du Cimetière de l'Oust, un grand nombre d'habitants de plusieurs villages situés indépendamment sur les 3 zones précitées, ont constaté un écroulement général de la vitesse Internet sur tout notre territoire communal (vitesse divisée par 4).

La charte de territoire 2014-2020 du Pays de Redon, dans son enjeu N°4, entend:

- "Répondre aux besoins des habitants en matière d'offre et d'accès aux services" de type Pôle emploi,
- "Favoriser les liens entre les habitants et développer l'esprit de solidarité et de convivialité" avec par exemple, les réseaux sociaux.

SAINT-PERREUX est la seule commune rattachée au central téléphonique de Redon et située dans sa zone péri-urbaine, et qui plus est de la partie Morbihannaise de la CCPR, à ne pas avoir bénéficié du service minimum (8.5 Mo de débit).

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, exige, dans les meilleurs délais, la mise en place de ce service indispensable à nos administrés pour ne pas ressentir ce sentiment d'une discrimination numérique.

**PRESENTS** : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoint, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** :

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**PRESENTS** : 15

**VOTANTS** : 15

### ***ATELIERS TECHNIQUES – ETUDE THERMIQUE***

Monsieur le Maire rappelle aux élus la démarche actuellement en cours par la commission Bâtiments pour optimiser le projet des ateliers communaux.

Concomitamment à l'élaboration de l'avant-projet, Mr le Maire explique que, conformément au Grenelle de l'Environnement et de son programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments, tous les bâtiments neufs sont soumis à la RT2012, dans un souci de réduction durable des dépenses énergétiques.

Ainsi, une étude thermique de notre projet s'impose.

Mr le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre d'Alter EcoH d'Allaire, pour un montant de 500€ HT.

Suite au débat, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'offre précitée, et décide que cette dépense fera l'objet d'une imputation à la section Investissement du budget communal.

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS

Église: Présentation des dégradations recensés sur le bâtiment et des travaux à prévoir pour un total d'environ 147000€HT (+ Maîtrise d'œuvre):

- Lot maçonnerie dont la réfection des joints
- Lot charpente : poutre à restaurer
- Lot couverture : changer les gouttières

Au Nord, de l'eau stagne au pied du bâtiment générant des infiltrations par capillarité. Un drain devra être installé par les agents communaux.

Pendant les travaux, l'église sera fermée et il sera nécessaire de définir un nouveau lieu pour officier les messes et autres cérémonies.

Conseil Départemental: Les dossiers de demande de subvention sont repoussés au 1<sup>er</sup> mars 2016 (au lieu du 1<sup>er</sup> octobre actuellement) ; la nouvelle loi d'orientation de la république d'août 2015 change la donne quant à l'octroi des aides et repousse ainsi les projets communaux actuellement à l'étude.

Bocal: Mise en place d'une lumière extérieure avec minuterie (coût : 288€ HT).

Voirie : La pose des éléments de sécurité vient de débuter rue Sous le Bois.

Abribus: Les nouveaux devraient être installés en fin de semaine.

Services techniques: Une réunion de planification est organisée chaque trimestre avec les agents afin d'examiner les travaux urgents et exceptionnels.

Sacs jaunes: Un panneau d'information va être placé sur tous les lieux de dépôt.

Maisons fleuries: Les récompenses seront remises aux lauréats le dimanche 8 novembre.

Une commission Embellissement est à programmer mi-octobre pour définir les décorations de Noël dans le bourg (sapins, etc...).

CCPR – Commission économique: Une expérimentation « Zéro chômeurs de longue durée » se met en place sur Pipriac. La commune compte actuellement 200 chômeurs, et projette d'atteindre le chiffre zéro grâce au concours de l'association ATD Quart Monde et Pôle Emploi.

CCAS: Une demi-journée d'information sur les gestes et réflexes qui sauvent est proposée aux retraités le 10 novembre prochain à Saint-Perreux, avec la participation d'un pompier et d'une kinésithérapeute.

Semaine bleue: Le repas aura lieu à la salle socioculturelle le 13 octobre. Le service sera assuré par les élèves de l'ISSAT de St Jacut, et les sœurs de la même commune se chargeront du pliage des serviettes.

Club de l'amitié: L'association est en voie d'extinction et Mr Kervadec aide les derniers membres dans l'accomplissement des tâches administratives.

Bulletin Municipal: La prochaine édition sera distribuée début octobre.

Enfance-Jeunesse : Prochaine commission le jeudi 5 novembre à 18h30 (ordre du jour : aire de jeux, conseil municipal des jeunes, dispositif « Argent de poche »).

Ateliers techniques: Présentation par M. le Maire du projet et de son estimation en vidéo projection.

Champ Long : Le projet de la future zone résidentielle devra être engagé en même temps que les ateliers communaux. Il faudra notamment y prévoir les réseaux desservant l'ensemble de la zone. Afin d'alléger la charge financière pour la collectivité, il serait possible de majorer la taxe d'aménagement sur cette zone et ainsi faire participer les propriétaires riverains au coût de cette voie.

Budget investissement: Depuis plusieurs années, les investissements communaux se situent entre 1 million et 1.5 millions d'euros par mandat. Les projets programmés devraient se tenir dans cette fourchette également.

# DEPARTEMENT DU MORBIHAN

## MAIRIE DE SAINT-PERREUX



Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94

### CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 22 septembre 2015

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

*Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**PRESENTS** : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoints, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Mr Jean-Jacques FRADIN

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**PRESENTS** : 14

**VOTANTS** : 14

**DATE DE LA CONVOCATION** : 15 septembre 2015

*Mme Stéphanie GUITTON a été élue secrétaire de séance*

*Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du 8 septembre 2015*

### **MOTION DE DÉNONCIATION DE LA DISCRIMINATION NUMÉRIQUE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que la commune est divisée en 3 secteurs de distribution numérique.

Une première zone, dépendant du sous répartiteur RE8071, allant du Val à La Sablière, a bénéficié d'une montée en débit en 2010.

La seconde, dépendant du sous répartiteur RED022, allant du bourg à l'Est de La Graë, en passant par la rue de l'Oust et la Cotardaie, est elle, montée en débit en juin de cette année.

La troisième, alimentée par le sous répartiteur RED070 concerne les villages suivants: l'Ouest de La Graë, La Beaulouise, Le Bois Hervé, Le Picot, La Vérie, Le Pâtis, La Renaudaie, Le Clos Mort, La Pijouche et la Monneraie, soit environ 130 abonnés. Cette zone peut être qualifiée de zone blanche puisqu'elle n'est que très peu desservie par Internet, voire pas du tout pour certains foyers. Cette situation, à l'époque où nous vivons, privant ainsi certains habitants mais surtout des professionnels d'un accès digne de ce nom à Internet, est intolérable puisqu'elle est génératrice de difficultés importantes pour nos petites entreprises et met en péril leur quotidien.

Par ailleurs, depuis la montée en débit du RED022, situé à proximité du Cimetière de l'Oust, un grand nombre d'habitants de plusieurs villages situés indépendamment sur les 3 zones précitées, ont constaté un écroulement général de la vitesse Internet sur tout notre territoire communal (vitesse divisée par 4).

La charte de territoire 2014-2020 du Pays de Redon, dans son enjeu N°4, entend:

- "Répondre aux besoins des habitants en matière d'offre et d'accès aux services" de type Pôle emploi,
- "Favoriser les liens entre les habitants et développer l'esprit de solidarité et de convivialité" avec par exemple, les réseaux sociaux.

SAINT-PERREUX est la seule commune rattachée au central téléphonique de Redon et située dans sa zone péri-urbaine, et qui plus est de la partie Morbihannaise de la CCPR, à ne pas avoir bénéficié du service minimum (8.5 Mo de débit).

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, exige, dans les meilleurs délais, la mise en place de ce service indispensable à nos administrés pour ne pas ressentir ce sentiment d'une discrimination numérique.

**PRESENTS** : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoint, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** :

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**PRESENTS** : 15

**VOTANTS** : 15

### ***ATELIERS TECHNIQUES – ETUDE THERMIQUE***

Monsieur le Maire rappelle aux élus la démarche actuellement en cours par la commission Bâtiments pour optimiser le projet des ateliers communaux.

Concomitamment à l'élaboration de l'avant-projet, Mr le Maire explique que, conformément au Grenelle de l'Environnement et de son programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments, tous les bâtiments neufs sont soumis à la RT2012, dans un souci de réduction durable des dépenses énergétiques.

Ainsi, une étude thermique de notre projet s'impose.

Mr le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre d'Alter EcoH d'Allaire, pour un montant de 500€ HT.

Suite au débat, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'offre précitée, et décide que cette dépense fera l'objet d'une imputation à la section Investissement du budget communal.

\*\*\*\*\*



## INFORMATIONS

Église: Présentation des dégradations recensés sur le bâtiment et des travaux à prévoir pour un total d'environ 147000€HT (+ Maîtrise d'œuvre):

- Lot maçonnerie dont la réfection des joints
- Lot charpente : poutre à restaurer
- Lot couverture : changer les gouttières

Au Nord, de l'eau stagne au pied du bâtiment générant des infiltrations par capillarité. Un drain devra être installé par les agents communaux.

Pendant les travaux, l'église sera fermée et il sera nécessaire de définir un nouveau lieu pour officier les messes et autres cérémonies.

Conseil Départemental: Les dossiers de demande de subvention sont repoussés au 1<sup>er</sup> mars 2016 (au lieu du 1<sup>er</sup> octobre actuellement) ; la nouvelle loi d'orientation de la république d'août 2015 change la donne quant à l'octroi des aides et repousse ainsi les projets communaux actuellement à l'étude.

Bocal: Mise en place d'une lumière extérieure avec minuterie (coût : 288€ HT).

Voirie : La pose des éléments de sécurité vient de débuter rue Sous le Bois.

Abribus: Les nouveaux devraient être installés en fin de semaine.

Services techniques: Une réunion de planification est organisée chaque trimestre avec les agents afin d'examiner les travaux urgents et exceptionnels.

Sacs jaunes: Un panneau d'information va être placé sur tous les lieux de dépôt.

Maisons fleuries: Les récompenses seront remises aux lauréats le dimanche 8 novembre.

Une commission Embellissement est à programmer mi-octobre pour définir les décorations de Noël dans le bourg (sapins, etc...).

CCPR – Commission économique: Une expérimentation « Zéro chômeurs de longue durée » se met en place sur Pipriac. La commune compte actuellement 200 chômeurs, et projette d'atteindre le chiffre zéro grâce au concours de l'association ATD Quart Monde et Pôle Emploi.

CCAS: Une demi-journée d'information sur les gestes et réflexes qui sauvent est proposée aux retraités le 10 novembre prochain à Saint-Perreux, avec la participation d'un pompier et d'une kinésithérapeute.

Semaine bleue: Le repas aura lieu à la salle socioculturelle le 13 octobre. Le service sera assuré par les élèves de l'ISSAT de St Jacut, et les sœurs de la même commune se chargeront du pliage des serviettes.

Club de l'amitié: L'association est en voie d'extinction et Mr Kervadec aide les derniers membres dans l'accomplissement des tâches administratives.

Bulletin Municipal: La prochaine édition sera distribuée début octobre.

Enfance-Jeunesse : Prochaine commission le jeudi 5 novembre à 18h30 (ordre du jour : aire de jeux, conseil municipal des jeunes, dispositif « Argent de poche »).

Ateliers techniques: Présentation par M. le Maire du projet et de son estimation en vidéo projection.

Champ Long : Le projet de la future zone résidentielle devra être engagé en même temps que les ateliers communaux. Il faudra notamment y prévoir les réseaux desservant l'ensemble de la zone. Afin d'alléger la charge financière pour la collectivité, il serait possible de majorer la taxe d'aménagement sur cette zone et ainsi faire participer les propriétaires riverains au coût de cette voie.

Budget investissement: Depuis plusieurs années, les investissements communaux se situent entre 1 million et 1.5 millions d'euros par mandat. Les projets programmés devraient se tenir dans cette fourchette également.

# DEPARTEMENT DU MORBIHAN

## MAIRIE DE SAINT-PERREUX



Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94

### CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 22 septembre 2015

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

*Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**PRESENTS** : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoints, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Mr Jean-Jacques FRADIN

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**PRESENTS** : 14

**VOTANTS** : 14

**DATE DE LA CONVOCATION** : 15 septembre 2015

*Mme Stéphanie GUITTON a été élue secrétaire de séance*

*Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du 8 septembre 2015*

### **MOTION DE DÉNONCIATION DE LA DISCRIMINATION NUMÉRIQUE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que la commune est divisée en 3 secteurs de distribution numérique.

Une première zone, dépendant du sous répartiteur RE8071, allant du Val à La Sablière, a bénéficié d'une montée en débit en 2010.

La seconde, dépendant du sous répartiteur RED022, allant du bourg à l'Est de La Graë, en passant par la rue de l'Oust et la Cotardaie, est elle, montée en débit en juin de cette année.

La troisième, alimentée par le sous répartiteur RED070 concerne les villages suivants: l'Ouest de La Graë, La Beaulouise, Le Bois Hervé, Le Picot, La Vérie, Le Pâtis, La Renaudaie, Le Clos Mort, La Pijouche et la Monneraie, soit environ 130 abonnés. Cette zone peut être qualifiée de zone blanche puisqu'elle n'est que très peu desservie par Internet, voire pas du tout pour certains foyers. Cette situation, à l'époque où nous vivons, privant ainsi certains habitants mais surtout des professionnels d'un accès digne de ce nom à Internet, est intolérable puisqu'elle est génératrice de difficultés importantes pour nos petites entreprises et met en péril leur quotidien.

Par ailleurs, depuis la montée en débit du RED022, situé à proximité du Cimetière de l'Oust, un grand nombre d'habitants de plusieurs villages situés indépendamment sur les 3 zones précitées, ont constaté un écroulement général de la vitesse Internet sur tout notre territoire communal (vitesse divisée par 4).

La charte de territoire 2014-2020 du Pays de Redon, dans son enjeu N°4, entend:

- "Répondre aux besoins des habitants en matière d'offre et d'accès aux services" de type Pôle emploi,
- "Favoriser les liens entre les habitants et développer l'esprit de solidarité et de convivialité" avec par exemple, les réseaux sociaux.

SAINT-PERREUX est la seule commune rattachée au central téléphonique de Redon et située dans sa zone péri-urbaine, et qui plus est de la partie Morbihannaise de la CCPR, à ne pas avoir bénéficié du service minimum (8.5 Mo de débit).

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, exige, dans les meilleurs délais, la mise en place de ce service indispensable à nos administrés pour ne pas ressentir ce sentiment d'une discrimination numérique.

**PRESENTS** : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Michel DESNÉE, Adjoint, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Richard GUILLEVIC, Mme Stéphanie GUITTON, Mr Patrice KERVADEC, Mme Karine LAMBERT, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** :

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**PRESENTS** : 15

**VOTANTS** : 15

### ***ATELIERS TECHNIQUES – ETUDE THERMIQUE***

Monsieur le Maire rappelle aux élus la démarche actuellement en cours par la commission Bâtiments pour optimiser le projet des ateliers communaux.

Concomitamment à l'élaboration de l'avant-projet, Mr le Maire explique que, conformément au Grenelle de l'Environnement et de son programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments, tous les bâtiments neufs sont soumis à la RT2012, dans un souci de réduction durable des dépenses énergétiques.

Ainsi, une étude thermique de notre projet s'impose.

Mr le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre d'Alter EcoH d'Allaire, pour un montant de 500€ HT.

Suite au débat, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'offre précitée, et décide que cette dépense fera l'objet d'une imputation à la section Investissement du budget communal.

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS

Église: Présentation des dégradations recensés sur le bâtiment et des travaux à prévoir pour un total d'environ 147000€HT (+ Maîtrise d'œuvre):

- Lot maçonnerie dont la réfection des joints
- Lot charpente : poutre à restaurer
- Lot couverture : changer les gouttières

Au Nord, de l'eau stagne au pied du bâtiment générant des infiltrations par capillarité. Un drain devra être installé par les agents communaux.

Pendant les travaux, l'église sera fermée et il sera nécessaire de définir un nouveau lieu pour officier les messes et autres cérémonies.

Conseil Départemental: Les dossiers de demande de subvention sont repoussés au 1<sup>er</sup> mars 2016 (au lieu du 1<sup>er</sup> octobre actuellement) ; la nouvelle loi d'orientation de la république d'août 2015 change la donne quant à l'octroi des aides et repousse ainsi les projets communaux actuellement à l'étude.

Bocal: Mise en place d'une lumière extérieure avec minuterie (coût : 288€ HT).

Voirie : La pose des éléments de sécurité vient de débiter rue Sous le Bois.

Abribus: Les nouveaux devraient être installés en fin de semaine.

Services techniques: Une réunion de planification est organisée chaque trimestre avec les agents afin d'examiner les travaux urgents et exceptionnels.

Sacs jaunes: Un panneau d'information va être placé sur tous les lieux de dépôt.

Maisons fleuries: Les récompenses seront remises aux lauréats le dimanche 8 novembre.

Une commission Embellissement est à programmer mi-octobre pour définir les décorations de Noël dans le bourg (sapins, etc...).

CCPR – Commission économique: Une expérimentation « Zéro chômeurs de longue durée » se met en place sur Pipriac. La commune compte actuellement 200 chômeurs, et projette d'atteindre le chiffre zéro grâce au concours de l'association ATD Quart Monde et Pôle Emploi.

CCAS: Une demi-journée d'information sur les gestes et réflexes qui sauvent est proposée aux retraités le 10 novembre prochain à Saint-Perreux, avec la participation d'un pompier et d'une kinésithérapeute.

Semaine bleue: Le repas aura lieu à la salle socioculturelle le 13 octobre. Le service sera assuré par les élèves de l'ISSAT de St Jacut, et les sœurs de la même commune se chargeront du pliage des serviettes.

Club de l'amitié: L'association est en voie d'extinction et Mr Kervadec aide les derniers membres dans l'accomplissement des tâches administratives.

Bulletin Municipal: La prochaine édition sera distribuée début octobre.

Enfance-Jeunesse : Prochaine commission le jeudi 5 novembre à 18h30 (ordre du jour : aire de jeux, conseil municipal des jeunes, dispositif « Argent de poche »).

Ateliers techniques: Présentation par M. le Maire du projet et de son estimation en vidéo projection.

Champ Long : Le projet de la future zone résidentielle devra être engagé en même temps que les ateliers communaux. Il faudra notamment y prévoir les réseaux desservant l'ensemble de la zone. Afin d'alléger la charge financière pour la collectivité, il serait possible de majorer la taxe d'aménagement sur cette zone et ainsi faire participer les propriétaires riverains au coût de cette voie.

Budget investissement: Depuis plusieurs années, les investissements communaux se situent entre 1 million et 1.5 millions d'euros par mandat. Les projets programmés devraient se tenir dans cette fourchette également.